

**GRC**



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

# **Échange de l'information entre les services de police canadiens**

## **Un équilibre entre la sécurité, l'efficacité et la collaboration**

par Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D., GRC  
et Simon Paré, M. Ed., GRC,  
Ottawa, octobre 2003

Sous-direction de la recherche et de l'évaluation  
Services de police communautaires, contractuels et autochtones  
Gendarmerie royale du Canada  
Ottawa  
2005

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Gendarmerie royale du Canada ou de l'Association canadienne des chefs de police.

N° de catalogue.: PS64-8/2005F-PDF

ISBN 0-662-79647-0



Gendarmerie royale  
du Canada

Royal Canadian  
Mounted Police

**Canada**

## Tables des matières

<b>Points saillants</b> .....	<b>iii</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>Comment l'information s'échange</b> .....	<b>8</b>
<b>Les technologies et la confiance</b> .....	<b>16</b>
<b>Pourquoi échanger l'information?</b> .....	<b>22</b>
<b>Qu'est-ce qui est échangé?</b> .....	<b>25</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>26</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>26</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>27</b>
<b>Annexe 1</b> .....	<b>28</b>
<b>Tableau 1: Description de l'échantillon</b> .....	<b>6</b>
<b>Tableau 2: Méthode de communication</b> .....	<b>9</b>
<b>Tableau 3: Échange/Utilisation des bases de données</b>	<b>10</b>
<b>Tableau 5: Fréquence à laquelle les policiers échangent des informations avec des collègues :</b>	<b>12</b>
<b>Tableau 6: Fréquence à laquelle les policiers échangent leurs informations avec des collègues</b>	<b>14</b>
<b>Table 7: Confiance et sécurité informatique</b> .....	<b>16</b>
<b>Tableau 8: Connaissance du destinataire</b> .....	<b>17</b>
<b>Tableau 9: Équipement</b> .....	<b>19</b>
<b>Table 10: Dispositions législatives et lignes directrices</b>	<b>19</b>
<b>Tableau 11: Pourquoi communiquer des informations</b>	<b>22</b>
<b>Tableau 12: Informations échangées</b> .....	<b>25</b>

Une police efficace dépend du partage de l'information autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

D'une façon routinière les policiers partagent l'information et communiquent avec les collègues, avec d'autres services de police, avec le public et des représentants politiques. Des événements récents tels l'attaque terroriste de 2001 ont souligné l'importance de partager de l'information mais ils nous ont aussi rappelé l'importance de maintenir la sécurité de l'information. Comment les services de police répondent-ils à ces pressions conflictuelles? Ce rapport détaille les résultats d'un sondage réalisé en 2003 sur le partage de l'information et la relation avec les technologies de l'information. Les résultats se comparent avec un sondage similaire mené en 2000.

Ce sondage a été préparé en tant que complément à la conférence sur l'échange de l'information qui a eu lieu en novembre 2003 à Montréal sous les auspices de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP).

## Points saillants

Tous les services de police dépendent du partage de l'information dans plusieurs directions. Tous, des gestionnaires aux policiers de première ligne, dépendent de la dissémination d'une information juste et pertinente pour faire le travail. Ce sondage montre qu'il y a une relation entre comment l'information est partagée et la nature de l'information à échanger. Quand la sécurité est en jeu, les communications inter-personnelles sont hautement préférées.

### **Comment l'information est-elle échangée?**

Quoique la police est supportée par les technologies, elle demeure encore une occupation basée beaucoup sur les relations inter-personnelles. Cet aspect joue sur le partage de l'information tout particulièrement quand l'information est protégée.

Les contacts personnels est la méthode préférée de partage de l'information dans les organisations; le téléphone est le second choix. A l'extérieur de l'organisation, quand les contacts inter-personnels sont moins pertinents, le téléphone vient en premier et des outils moins directs comme le courriel, le télécopieur et le courrier régulier viennent en second.

Donner l'accès aux bases de données recoit globalement un pourcentage relativement faible (à peu près le tiers). Cependant plus de la moitié des policiers utilise des systèmes de gestion des dossiers (SGD). Un peu plus du tiers de ceux-ci peuvent demander des informations aux SGD des autres organisations. Lier un plus grand nombre de bases de données et donner un meilleur accès aux bases de données faciliterait l'accès et un meilleur échange d'information.

Les outils utilisés sont sélectionnés d'une certaine façon par la nature des informations à partager. Si les policiers jugent l'information sensible ou nécessitant une trace de papier, l'information est partagée plus formellement, par une méthode moins personnalisée. En plus, certaines informations ne sont disponibles qu'en forme imprimée.

### **L'information est-elle partagée souvent?**

Comme attendu, les policiers communiquent le plus souvent avec les collègues à l'intérieur de leur organisation. La fréquence tombe de très fréquent (98 ou 99% pour toujours et souvent) à l'intérieur de l'organisation à moins fréquent (72% à 90% pour rarement et/ou souvent) pour ceux à l'extérieur de leur cercle immédiat (quiconque à l'extérieur de l'organisation, le public, et les collègues qui sont civils, analystes ou d'autres professions).

---

Les données montrent que le pourcentage des niveaux jamais et toujours est le même pour les services municipaux qui partagent plus l'information à l'extérieur de leur unité. Ce peut être parce que leur unité ou organisation est petite et aussi parce qu'ils sont plus fréquemment en contact avec des gens de l'extérieur.

### **Les technologies et la confiance**

La culture de la police est basée sur des relations avec des partenaires et des collègues qui appliquent la loi. Cependant connaître le destinataire n'est pas toujours possible lors de l'échange de l'information. Il existe un véritable défi pour le partage s'il fallait s'attendre qu'à l'avenir les policiers et, plus globalement, les agents d'application de la loi, aient à se connaître avant de commencer à échanger des informations.

Les technologies permettent-elles le partage de l'information d'une façon sécuritaire? Globalement, les policiers ont un pourcentage élevé de confiance dans les systèmes de technologies de l'information (87 p. 100). La sécurité des systèmes ou les perceptions que les courriels ne sont pas suffisamment sûrs ne sont pas perçues comme des obstacles à l'échange de l'information. Par exemple, même si seulement plus de la moitié des policiers municipaux ont confiance dans les courriels, un fort pourcentage les utilisent.

Un facteur plus important est de savoir si les fournisseurs d'information connaissent le destinataire- 69 p 100 ont dit n'échanger que s'ils ont confiance au destinataire. Cela peut se comprendre, car les policiers apprennent à l'école de police et sont par la suite encouragés sur le terrain, à établir des relations de confiance avec les collègues et les partenaires pour un travail sécuritaire.

### **Répondre aux demandes**

Le volume d'information disponible à la police à tout moment est très important. Ainsi l'habileté pour discerner ce qui est demandé et pour filtrer l'information disponible pour donner une réponse rapide est impératif. Le sondage confirme que les répondants sélectionnent l'information à partager en basant surtout leur jugement sur l'utilité que l'information aura plutôt que sur ce qui est demandé ou disponible.

Cependant presque la majorité des répondants ont dit qu'ils ne retiennent pas l'information. Leur routine inclus de collecter, gérer et diffuser l'information pour une plus grande efficacité. Diffuser l'information n'est pas limité à un système basé sur les demandes ou au besoin de savoir.

En dépit d'une préoccupation d'efficacité, il y a encore une tendance à donner l'information qui est perçue comme utile plutôt que de la passer d'une façon routinière à une banque de données centrale de renseignements criminels.

### **Conclusion**

Nous pouvons conclure que la confiance dans les technologies est un facteur de prédiction plus fort pour le partage que la confiance dans les destinataires. Ainsi il est essentiel que les organisations développent et promeuvent des systèmes sécuritaires pour passer d'un système de partage basé sur les initiatives personnelles à un système basé sur des méthodes d'échange systématiques.

Les règles et politiques guident plutôt qu'elles n'obstruent l'échange. Un fort pourcentage de répondants partage parce qu'ils ont la permission de partager. Ils sont aussi préoccupés de l'efficacité et de la valeur de l'information pour le destinataire.

Les systèmes de gestion des dossiers impliquent une routine de partage et de contribution de l'information dans des banques de données ainsi qu'une accessibilité et un partage augmenté. Cependant, le pouvoir discrétionnaire et le jugement personnel sont déterminants au niveau du comment, du où et avec qui l'information est partagée.

A la lumière de ces facteurs et de la culture basée sur des relations de confiance sur laquelle se fonde la police, il est essentiel d'établir clairement des standards et des procédures pour le partage. Un protocole sécuritaire et systématique pour le partage, qui ne dépendait pas d'initiative ou de jugement personnel est essentiel pour créer des banques de données solides et utiles.

## Introduction

Une police efficace dépend du partage de l'information autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

D'une façon routinière les policiers partagent l'information et communiquent avec les collègues, avec d'autres services de police, avec le public et des représentants politiques. Des événements récents tels l'attaque terroriste de 2001 ont souligné l'importance de partager de l'information mais ils nous ont aussi rappelé l'importance de maintenir la sécurité de l'information. Comment les services de police répondent-ils à ces pressions conflictuelles? Ce rapport détaille les résultats d'un sondage réalisé en 2003 sur le partage de l'information et la relation avec les technologies de l'information.

L'objectif était d'évaluer comment la communauté du domaine de l'application de la loi échange l'information entre les collègues de leur organisation, de même qu'avec des partenaires de l'extérieur. Il était prévu de comparer les résultats avec la situation décrite en 2000 dans un premier sondage (LeBeuf, Paré, Belzile, 2000).

Ce sondage a été utilisé comme document de référence pour une conférence sur l'échange de l'information tenue en novembre 2003 à Montréal sous les auspices de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP).

## Méthodologie

Un questionnaire a été expédié en mai 2003. Selon l'infrastructure de réception disponible le questionnaire a été distribué par la poste, par télécopieur ou par voie électronique par l'ACCP. Il était également disponible sur leur site Web. On pouvait le remplir et le retourner par les mêmes moyens. Divers services de police du Canada, de nombreux détachements de la GRC et des partenaires comme le ministère de la Défense nationale (MDN), l'Organized Crime Agency de la Colombie-Britannique (OCABC), la police du CN et ViaRail ont reçu le questionnaire. Il était attendu que des gestionnaires, mais également des travailleurs de première ligne, répondent au questionnaire. Un suivi a été fait en juin.

Nous avons reçu 242 réponses des services de police (tableau 1). Pour des raisons de clarté, nous avons réparti les résultats du sondage entre la police municipale (y compris un service non policier et deux d'un service de police provinciale, la Royal Newfoundland Constabulary - NRC) et la police fédérale (y compris les services policiers contractuels dans sept provinces et la police fédérale). Parmi ces réponses, 63 p. 100 proviennent de gestionnaires et 37 p. 100 de travailleurs de première ligne.

**Tableau 1: Description de l'échantillon**

	Municipale	Fédérale	Total
Nombre	131	111	242
Pourcentage (%)	54	46	100

## Échange de l'information

L'échange de l'information est complexe et se rapporte à nombreux facteurs humains et technologiques. Parfois, ils sont reliés, d'autres fois, ils sont indépendants. Ils rendent compte de l'état des technologies de l'information, qui sont variées et en totale expansion (voir, par exemple, une liste des initiatives en cours au Canada, à l'Annexe 1). Ainsi, pour illustrer l'état actuel de l'échange de l'information à l'intérieur et à l'extérieur des services policiers, nous avons évalué de quelles façons les policiers échangent leurs informations à l'intérieur et à l'extérieur de leur organisation, ce qui influence l'échange de l'information et les obstacles et (ou) incitatifs concernant les méthodes privilégiées. Nous souhaitons aussi savoir pourquoi ils échangent l'information et ce qu'ils échangent.

Notre objectif était de faire ressortir les complexités de l'échange de l'information, mais aussi les incitatifs et les pratiques policières actuelles. Nous souhaitons savoir si l'échange de l'information est intégré en tant que mécanisme officiel quotidien de routine, un peu comme la patrouille de rue ou si l'échange est basé sur le besoin de savoir.

## Comment l'information s'échange

Les gérants et les policiers de première ligne échangent constamment de l'information par leur travail quotidien. Les communications vont de la recherche de preuves à des conversations personnelles. Chaque activité de communication peut être définie selon les variables suivantes:

- n A qui et dans quel but?
- n Comment l'information est communiquée (incluant l'usage ou non des technologies)?
- n La communication est-elle spontanée-systématique ou formelle et informelle?
- n La communication est-elle une réponse à des demandes ou est-elle volontaire?
- n Dans quel contexte est-elle faite (incluant les questions de la complexité, la sécurité et la protection de l'information)?

Un mémo par exemple peut être systématique en tant que procédure standardisée mais distribué (verbalement ou face à face) ou formellement (notes imprimées).

Nous voulions que les policiers de première ligne et les gérants définissent les variables. Nous voulions savoir comment ils échangent l'information, (la fréquence, les méthodes sélectionnées, etc.) et si le contenu ou les méthodes choisies exercent une influence sur l'information à échanger.

Parce que c'est important pour des réponses efficaces et planifiées nous voulions savoir si l'échange faisait parti d'un travail systématique ou si il dépendait plus d'initiatives personnelles.

### **Comment l'information est-elle échangée dans l'organisation et à l'extérieur?**

Globalement la méthode *en personne* demeure la plus fréquente (96 p. 100) à l'intérieur des organisations (tableau 2). L'avancée des technologies est démontrée au niveau fédéral par l'usage du *courriel* à 100 p. 100 mais aussi pour les autres options (contact en personne, le fax et le courrier régulier) à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation. Ceci est compréhensible étant donné la taille de cette organisation.

Les répondants municipaux réservent le *fax* et le *courrier régulier* pour les contacts externes. A l'intérieur de l'organisation, le second choix est le *courriel* et le *téléphone*.

Le taux bas avec lequel l'information est partagée avec les bases de données demeure étonnant. Même si la plupart des organisations gardent leurs informations dans divers types de bases de données, *octroyer l'accès à la base de données interne* se fait peu fréquemment. A peu près le tiers du temps pour les contacts à l'interne et le quart du temps pour les contacts externes.



**Tableau 2: Méthode de communication**

	Global (%)		Municipal (%)		Fédéral (%)	
	Intérieur	Extérieur	Intérieur	Extérieur	Intérieur	Extérieur
<b>En personne</b>	96	83	96	82	96	86
<b>Courriel</b>	95	85	90	88	100	81
<b>Téléphone</b>	83	96	75	99	93	94
<b>Télécopieur</b>	58	91	32	92	88	90
<b>Poste ordinaire</b>	57	86	29	90	91	93
<b>Octroi de l'accès à la base de données</b>	35	23	32	22	38	24

**Justifications des répondants :**

(Les chiffres entre parenthèses servent d'indicateurs du nombre de personnes qui ont formulé des observations sur la même question. Cela indique le nombre de personnes qui ont pris le temps de donner leur avis sur l'importance accordée à tel ou tel point.)

- n il est absolument nécessaire de vérifier d'abord qui est le destinataire (2)
- n il est nécessaire de s'assurer uniquement que la personne appropriée reçoive l'information (2)
- n nous avons établi une liste des destinataires (2)
- n cela dépend si la personne est un membre ou un civil
- n la base de données exige une prise de contact avec l'utilisateur pour déterminer si l'accès est autorisé
- n je préfère transmettre l'information personnellement, lorsqu'elle est de nature délicate (7)
- n l'information délicate est expédiée par courriel sécurisé (4)
- n nous n'utilisons pas le télécopieur pour l'information névralgique don't
- n le volume dicte la méthode
- n j'ai actuellement accès à suffisamment de bases de données (2)
- n actuellement, je n'ai pas accès à toutes les bases de données de mon organisation

Les systèmes de gestion des dossiers (SGD) sont un système qui permet de recueillir de l'information et de la verser dans une base de données centrale. Plus de la moitié 59 p. 100 des policiers utilisent un SGD mais seulement le tiers d'entre eux peuvent interroger les SGD des autres organisations (tableau 3). Moins de répondants fédéraux partagent avec le SGD.

**Tableau 3: Échange/Utilisation des bases de données**

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Échangent en accordant l'accès à leurs bases de données	35	32	38
Échangeraient davantage s'ils avaient accès à davantage de bases de données	34	46	21
Utilisent le SGD de leur organisation	59	66	49
Peuvent interroger les SGD d'autres organisations	36	37	34

**Observations:**

Globalement, les contacts personnels directs (*en personne et par téléphone*) sont la priorité pour les deux catégories en tant que premier choix d'échange de l'information à l'intérieur et à l'extérieur des organisations. Les contacts par *courriel* ont une grande acceptation et sont utilisés pour faciliter l'échange à l'intérieur et à l'extérieur des organisations. Le *télécopieur* et le *courrier ordinaire* sont le second choix à l'extérieur des organisations. Peu de répondants partagent via l'octroi de l'accès aux bases de données.

Les policiers municipaux voient un plus grand besoin d'échanger des informations par des bases de données et souhaitaient plus d'accès. Les données suggèrent qu'ils auraient alors accès à plus d'informations et pourraient établir des liens avec l'information dont ils disposent. Augmenter l'accès aux banques de données ne semble pas une priorité pour les services fédéraux.

Les données montrent que les organisations utilisant un SGD aident les policiers à échanger l'information en mettant un tel outil à leur disposition. Même si les SGD sont complexes, coûteux et longs à mettre en oeuvre, ils permettent aux organisations de contourner l'intégration des bases de données actuelles. Les SGD sont également un moyen de faciliter l'échange de l'information, non seulement pour une organisation, mais aussi pour une région ou une province.

## Méthodes d'échange de l'information

Nous voulions savoir si le choix des méthodes de communication dépendait des informations échangées. Les réponses reflètent des protocoles fédéraux précis pour gérer des contenus sensibles ou reliés à la sécurité. Plus de 90 p. 100 des services fédéraux disent que la méthode dépend de l'information à échanger à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation. Ceci se compare avec 76 p. 100 pour les services municipaux à l'intérieur et à 81 p. 100 pour l'échange de l'information à l'extérieur de l'organisation (tableau 4).

Tableau 4: L'information échangée influe-t-elle sur la méthode de communication

	Global (%)		Municipal (%)		Fédéral (%)	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
À l'intérieur de l'organisation	83	17	76	24	92	8
À l'extérieur de l'organisation	88	12	81	19	95	5

### Justifications des répondants:

- n selon la sensibilité de l'information (23)
- n information sensible, en personne seulement (7), par courrier sécurisé seulement (4), par télécopieur sécurisé (2); de plus, ne peut être transmise par téléphone; jamais par courriel; moyens sécuritaires; non par télécopieur
- n selon l'urgence à échanger l'information (4)
- n distinction entre un mécanisme officiel exigeant une trace écrite de la circulation de l'information (version imprimée) et les communications officieuses (3); de plus, certaines informations ne sont disponibles qu'en version imprimée (3)
- n dépend du nombre de destinataires (2)
- n dépend de la capacité de recevoir du destinataire

### Observations:

Du fait qu'il existe une différence entre les méthodes choisies pour l'intérieur et l'extérieur suggère que le partage n'est pas systématique et dépend d'initiatives personnelles. D'autres questions ont trait à la sensibilité de l'information, à l'urgence de la situation et aux traces écrites.

## Fréquence d'échange

La fréquence de l'échange avec les collègues de différents niveaux d'expertise et de proximité ont aussi été évalués autant que la proximité géographique.

Tableau 5: Fréquence à laquelle les policiers échangent des informations avec des collègues :

	Global (%)				Municipal (%)				Fédéral (%)			
	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
De leur unité	0	1	31	<b>68</b>	1	1	35	<b>64</b>	0	1	27	<b>72</b>
De leur organisation	0	2	<b>47</b>	<b>51</b>	0	2	44	<b>54</b>	0	2	<b>50</b>	48
À l'extérieur de leur organisation	1	29	<b>58</b>	13	1	30	<b>60</b>	9	1	26	<b>56</b>	16
Personnes qui ont une compétence différente	1	34	<b>53</b>	13	1	34	<b>56</b>	9	1	33	<b>49</b>	17
Analystes	<b>10</b>	<b>35</b>	<b>37</b>	18	<b>14</b>	<b>38</b>	<b>34</b>	13	6	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>23</b>
Civils	<b>10</b>	<b>39</b>	<b>36</b>	15	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	12	6	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>18</b>

### Fréquence à laquelle les policiers échangent des informations avec des collègues :

- n **de leur unité:** la confiance est très élevée entre policiers d'une même unité. L'information est *toujours ou souvent* partagée entre eux (tableau 5).
- n **de leur organisation:** Encore ici l'échange de l'information à l'intérieur des organisations est élevé. Il est légèrement plus bas pour les services fédéraux qui ont une organisation plus étendue.
- n **de l'extérieur:** la police échange des informations *souvent ou toujours* (à peu près 70 p. 100) avec des collègues de l'extérieur; 30% des répondants n'échangent *jamais ou rarement* des informations avec l'extérieur
- n **avec différentes compétences:** A peu près le tiers du temps, les policiers ont décidé de ne pas échanger l'information avec des non-policiers.
- n **avec les analystes:** Les données suggèrent que les policiers et les analystes ne communiquent pas aussi souvent qu'ils le pourraient. Les services fédéraux sont plus habitués à travailler avec des analystes que les services municipaux.

- n **avec des civils:** l'échange d'information avec les civils n'est pas systématique (tel que démontré par le petit nombre qui partage *toujours*). Les civils comme les analystes ne sont pas le premier choix pour le partage. Les policiers leur donnent des informations *souvent ou rarement* mais rarement *toujours*. A peu près 10% ne partagent *jamais* les informations avec des civils.

### **Comment la disparité géographique influence-t-elle le partage?**

Si on examine plus en détails le partage avec les analystes et les civils, il apparaît qu'il n'y a pas de programme national pour le partage. Plus de 50% des policiers des provinces de l'Atlantique, de l'Ontario et des Prairies échangent toujours ou souvent avec des analystes. Les policiers du Québec (20%) et de la Colombie Britannique (14%) ne partagent jamais l'information avec les analystes.

Quand vient le temps de partager avec des civils, il y a une diminution graduelle des taux pour les provinces de l'Atlantique, le Québec et les Prairies; cependant il y a une tendance forte pour partager l'information avec les civils plutôt qu'avec les analystes en Ontario, en Colombie-Britannique et en particulier au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord Ouest. Les trois régions partagent toujours ou souvent à un taux respectif de 70%, 59% et 86%. Cela se compare avec le Québec ne partageant jamais à 24% et quelques fois à 56% pour un total de 80% (tableau 6).

**Tableau 6: Fréquence à laquelle les policiers échangent leurs informations avec des collègues**

	Analystes (%)				Civils (%)			
	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
provinces de l'Atlantique	3	39	45	13	13	33	44	10
Ontario	10	34	26	30	0	30	41	29
Québec	20	34	37	10	24	56	15	5
Prairies	7	30	43	20	14	43	29	14
Colombie-Britannique	14	38	40	8	3	38	54	5
Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest	0	57	29	14	0	14	57	29
<b>Global</b>	<b>10</b>	<b>35</b>	<b>37</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>39</b>	<b>36</b>	<b>15</b>

**Observations:**

Tel qu'attendu, les policiers échangent le plus avec des collègues policiers de leur unité et de leur organisation. La fréquence (et on peut assumer que la confiance et leur besoin) diminue avec chaque niveau s'éloignant de leur unité. On peut dire que si l'échange avec des organisations de l'extérieur est plus élevé que dans le cas de compétences différentes, c'est probablement parce que cela s'effectue entre policiers. Il apparaît que les analystes et les civils ne sont pas les premiers choix pour échanger de l'information. Ceci est un peu plus évident au niveau municipal

**Conclusion:**

La confiance et l'efficacité semblent déterminants au niveau des choix que font les policiers pour échanger l'information. Les policiers sélectionnent les outils en se basant sur le contenu, la sécurité et selon que le destinataire est à l'interne ou à l'externe.

La méthode préférée pour l'échange est l'interaction humaine directe, *en personne* ou *par téléphone*.

Les données suggèrent que les policiers qui optent pour le *télécopieur* ou le *courriel* pour l'échange avec des organisations *extérieures* ont établi au préalable une interaction sociale.

L'échange d'informations semble résulter des décisions personnelles. L'échange n'est pas systématique.

Des outils moins personnels comme, par exemple *l'octroi de l'accès aux bases de données* sont sélectionnées seulement le tiers du temps, (32 p. 100 pour les services municipaux et 38 p 100 pour les services fédéraux).

## Les technologies et la confiance

Étant donné la préférence donnée aux modes de communication personnelle, est-ce que la sécurité est un facteur dans le partage? Si oui, quels sont les obstacles perçus en utilisant des méthodes moins personnalisées?

### La sécurité des systèmes de communication est-elle perçue comme influant sur l'échange de l'information?

La sécurité des systèmes (ordinateurs et réseaux) n'est pas une préoccupation majeure pour les policiers, 87 p. 100 des répondants ont confiance *souvent* et *toujours* dans la sécurité des technologies, Cependant cette confiance ne s'étend pas au courriel : 61 p. 100 seulement font confiance au *courriel* (*souvent* + *toujours*). Plus de répondants fédéraux ont confiance (69 p. 100) que de répondants municipaux (54 p. 100). La différence de confiance peut être reliée à l'importance des logiciels de chiffrement. Presque 94 p. 100 des répondants fédéraux et 57 p. 100 des répondants municipaux ont accès à un tel outil (tableau 7)

Table 7: Confiance et sécurité informatique

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Confiance dans la sécurité informatique	87	87	87
Confiance dans la sécurité du courriel	61	54	69
Utilisation du courriel pour échanger l'information avec l'extérieur	85	88	81
Accès à des outils de chiffrement	75	57	94

Malgré le scepticisme des municipaux à l'égard de la sécurité des courriels, il n'en demeure pas moins que le courriel est un de leur moyen préféré de partage (plus ou moins 90% dans le tableau 2). Il semble que l'usage facile des courriels l'emporte sur les questions de sécurité ou d'absence de logiciels de chiffrement. Les policiers fédéraux qui ont confiance dans le courriel et qui ont accès à des logiciels de chiffrement l'utilisent moins souvent.

#### Justifications des répondants:

n il n'existe pas de système sécuritaire à 100%- il faut gérer les risques (7)



- n nous disposons d'une infrastructure sécurisée, mais il est difficile d'échanger l'information avec d'autres organismes sans infrastructure sécurisée
- n l'échange serait beaucoup plus facile si nous disposions du même logiciel universel de chiffrement
- n nous avons besoin d'un télécopieur sécurisé

**Observations:**

Le sondage suggère que la sécurité des technologies de l'information n'est pas en soi un frein à l'échange de l'information; l'efficacité est l'enjeu le plus important.

**Connaissance du destinataire - la connaissance du destinataire est-elle un facteur?**

La connaissance du destinataire de l'information est un facteur qui joue dans le partage. Cependant c'est un déterminant plus important pour les policiers municipaux que pour les répondants fédéraux. Encore ici, la grandeur d'une organisation peut demander aux fédéraux de communiquer plus fréquemment avec des étrangers. A peu près les 2/3 avaient besoin de connaître le destinataire avant d'expédier des informations. Ceci est compatible avec la nécessité d'échanger plus d'information quand le destinataire est connu (67%).

Cependant les données changent quand le destinataire est questionné sur le partage à l'extérieur de l'organisation. Les fédéraux font moins confiance aux destinataires extérieurs (71%) et les policiers municipaux encore plus (59%). Cependant les policiers fédéraux ne partagent pas plus d'information même s'ils connaissent le destinataire (61% positif) versus 78% positif (tableau 8).

**Tableau 8: Connaissance du destinataire**

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Doivent connaître le destinataire avant d'expédier l'information à l'intérieur	62	63	60
Doivent connaître le destinataire avant d'expédier l'information à l'extérieur de l'organisation	65	59	71
Echangent davantage l'information s'ils connaissent le destinataire	70	78	61
Echangent l'information seulement s'ils ont confiance au destinataire	67	67	67

### Justifications des répondants:

- n il est absolument nécessaire de vérifier d'abord qui est le destinataire (2)
- n il est nécessaire de s'assurer que seules les personnes appropriées reçoivent l'information (2)
- n si la confiance existe, je sais ce que le destinataire fera de l'information (2)
- n je suis plus à l'aise lorsque je connais le destinataire
- n je dois connaître le destinataire ou quelqu'un qui le connaît
- n il n'y a pas de normes de sécurité garantie en place; il faut donc connaître la situation et l'intégrité du destinataire pour décider s'il y a lieu de transmettre l'information
- n cela dépend si la personne est un constable ou un civil
- n nous envoyons beaucoup d'information à un service, non pas à une personne

### Observations:

Un point majeur est que 65 p. 100 des policiers (59 p. 100 et 71 p. 100 respectivement) disaient devoir connaître le destinataire avant de transmettre l'information à *l'extérieur* de leur organisation (tableau 8). Cette attitude peut se comprendre à la lumière de la formation reçue par les policiers. Les policiers apprennent à l'école de police qu'un travail sécuritaire est établi à partir de relations de confiance avec les collègues et les partenaires.

Quoique compréhensible, ceci peut devenir un obstacle pour développer une compréhension du partage des bases de données au plan régional, provincial, national et international.

Est-ce qu'avoir confiance au destinataire plus important qu'avoir confiance aux technologies? Les répondants ont vu les deux comme importants mais ils ont donné un pourcentage plus élevé à la sécurité des technologies (exception faite des *courriels*). Nous pouvons conclure que la confiance dans les systèmes de communication est un facteur de prédiction plus important que celle à l'égard du destinataire. Ainsi il est essentiel que les organisations promeuvent et développent des systèmes sécurisés permettant aux policiers de passer d'un système basé sur des relations individuelles à des méthodes organisationnelles systématiques.

### Davantage d'accès à une technologie sécuritaire et d'équipements?

Appelés à préciser s'ils échangeraient davantage d'information si leur organisation fournissait plus ou de meilleurs équipements les répondants ont répondu non à 69 p. 100 (66 p. 100 des répondants municipaux; 74 p. 100 des répondants fédéraux). Les services fédéraux ont déjà de nombreux outils sécuritaires pour échanger l'information à l'intérieur et à l'extérieur (tableau 9).

**Tableau 9: Équipement**

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Échangeraient davantage si disposent de plus ou meilleurs équipements technologiques sécuritaires	31	34	26

**Justifications des répondants:**

- n le matériel actuel est bon (6)
- n la TI n'a rien à voir avec la quantité d'information échangée (5)
- n ce serait simplement plus rapide (5)
- n si nous avions la certitude que l'information était à la disposition uniquement des autres services policiers, nous échangerions davantage d'information
- n l'infrastructure actuelle limite la quantité de données qui peut être échangée
- n nous avons besoin d'un télécopieur sécuritaire

**Les dispositions législatives et réglementaires sont-elles perçues comme des obstacles?**

Le partage est encadré non seulement par des initiatives personnelles mais aussi par des procédures internes ou des positions officielles des organisations et des lois comme la *Loi sur la protection des informations personnels*. Des politiques parfois non écrites reliées à la culture de la police peuvent aussi influencer le comportement de l'échange d'information.

Globalement tous les policiers disent tenir compte de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et d'autres dispositions législatives, notamment la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, lorsqu'ils échangent des informations. Il en va de même pour ce qui est des règles et règlements émanant des organisations policières (tableau 10).

**Table 10: Dispositions législatives et lignes directrices**

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Tient compte de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> et d'autres mesures, notamment la <i>Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée</i> , lorsqu'ils échangent des informations	95	94	97

**Justifications des répondants:**

- n règlement touchant une tierce partie (7)
- n je demande toujours à mon patron (9)
- n accès à l'information (2)
- n je ne peux transmettre des informations délicates ou protégées à des organismes autres que ceux d'application de la loi (2)
- n la *Loi sur l'accès à l'information* et les lignes de conduite afférentes régissent nos actions (2)
- n conformément à nos politiques, nombre de communications ne peuvent se faire par l'Internet
- n non pertinent, en ce qui a trait à l'échange avec d'autres services de police

Aussi, 60 p. 100 des répondants municipaux et 69 p. 100 des répondants fédéraux disent n'échanger l'information que s'ils ont l'autorisation. Pour certains policiers, la question n'est pas tant d'obtenir l'autorisation que de travailler efficacement et de s'aider mutuellement.

**Justifications des répondants:**

- n parfois, la nécessité d'échanger l'information prend le pas sur les règles (2)
- n je vérifie avec le propriétaire/l'auteur de l'information (2)
- n j'utilise mon jugement (2)
- n rien ne quitte mon bureau à moins que le destinataire n'ait le droit de connaître l'information - pas de clin d'œil
- n dans certains projets, la confidentialité est de rigueur
- n il m'est arrivé de fournir l'information à quelqu'un en qui j'avais grandement confiance et dont j'étais certain qu'il en profiterait grandement dans son enquête, même sans avoir l'autorisation

**Observations:**

L'échange de l'information demeure dans les mains des individus, plutôt que de découler d'un mécanisme organisationnel officiel. Les commentaires de deux répondants " j'utilise mon jugement" signifie qu'établir la confiance, communiquer avec l'autre partie, évaluer les besoins de ceux qui demandent l'information est un cadre commun pour décider du partage de l'information.

## **Conclusion**

Il est évident que le partage de l'information ne dépend pas seulement de règles mais aussi de jugement et de confiance. Il y a peu de partage automatique de l'information. Globalement, les policiers ont une confiance élevée dans les systèmes dans les technologies de l'information (87 p. 100, global) (tableau 7). Cependant pour les services municipaux et fédéraux davantage d'information est échangé quand le destinataire est connu. Les pourcentages sont équivalents, tant pour les gestionnaires que pour les agents de première ligne.

Les policiers disent que de disposer de plus d'équipements ne les inciteraient pas à échanger davantage d'information. Sur ce point, la confiance semble être la question importante.

Dû à la culture de sécurité et du respect des règles, les policiers tendent à s'autocensurer. Les lois et règlements doivent clairement stipulés quand, comment et si un policier peut partager l'information. Autrement ils ne l'échangent pas. Les données indiquent qu'il n'y a pas d'échange automatique.

## Pourquoi échanger l'information?

Est-ce que l'échange repose sur une justification individuelle ou était-il favorisé par un mécanisme organisationnel officiel. Comment l'échange de l'information est-il influencé par les limites et le secret des services de renseignements? Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles un policier communiquerait l'information. Certaines ont été traduites en questions :

Tableau 11: Pourquoi communiquer des informations

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Ne communiquent des informations que s'ils reçoivent une demande	10	13	6
Communiquent des informations parfois uniquement pour maintenir de bonnes relations	23	16	31
Communiquent des informations pour être plus efficaces	95	94	96
Communiquent uniquement parce que le destinataire leur a fourni des informations par le passé ou le fera à l'avenir	4	2	6

### ***Je communique l'information uniquement lorsque je reçois une demande***

Globalement, faux à 90 p. 100 pour toutes les catégories (tableau 11). Les justifications mentionnaient le fait que si l'information *peut être communiquée*, elle devrait être disponible.

### **Justifications des répondants:**

- n si je ne communique pas l'information, je ne fais pas mon travail
- n nous échangeons constamment des informations avec d'autres agences
- n j'essaie d'agir de façon proactive pour établir à qui l'information serait utile
- n je ne négligerai jamais mon devoir en refusant de donner de l'information si je dois le faire
- n comment l'autre agence peut-elle savoir que je dispose de cette information
- n nous expédions automatiquement des rapports aux organisations
- n le détenteur de l'information est souvent inconscient de sa valeur pour les autres. Si l'information *peut être communiquée*, elle devrait, dans la mesure du possible, pouvoir être consultée par d'autres qui ont légalement le droit de le faire.

### **Observations :**

Les données montrent que l'échange de l'information s'illustre comme un mécanisme de collecte d'information, de gestion et de diffusion de celles-ci, selon les besoins et priorités. Le mécanisme ne repose pas sur un système de communication à sens unique, ou autrement dit sur une position attentiste.

### ***Je communique l'information pour maintenir de bonnes relations***

Les trois quart nient que l'information est utilisée pour maintenir de bonnes relations (77 p. 100) mais l'information a longtemps été la base pour créer des relations de confiance. Ceci est moins évident au niveau municipal où les relations sont peut être moins complexes qu'au niveau fédéral ou le tiers (31%) des répondants confirme que l'information sert à maintenir des relations.

### ***Je communique l'information pour être plus efficace***

L'efficacité évoque une réponse élevée chez les répondants - 95 p. 100 des répondants confirme que le partage aide à obtenir de tels résultats (tableau 11).

### **Justifications des répondants:**

- n l'échange permet aux autres de prendre des décisions éclairées (2)
- n parfois, d'autres organismes utiliseront mieux l'information
- n en tant que surveillant, je dois transmettre l'information à la personne appropriée
- n notre organisation repose sur le renseignement; voilà pourquoi il faut immédiatement communiquer l'information à nos partenaires
- n il y en a toujours d'autres qui peuvent utiliser l'information à des fins appropriées et ainsi gagner du temps, économiser des efforts et cela leur offre une meilleure efficacité; tout le monde y gagne

### ***Je communique l'information uniquement parce que le destinataire m'a déjà donné des informations ou qu'il m'en fournira à l'avenir.***

La majorité des répondants (96 p. 100) rejette le fait que l'information soit utilisée pour exercer une influence ou pour obtenir accès à plus d'information (tableau 11). Le partage n'est pas vu comme dépendant d'un retour sur l'investissement mais il est suggéré que certains puissent agir de telle façon.

### **Justifications des répondants:**

- n ce serait improductif
- n actuellement, nous échangeons avec tous, même ceux qui n'échangent rien avec nous
- n l'échange ne dépend pas d'un régime égal d'échanges

- n fini les enfantillages - peu importe si un policier ne me transmet jamais d'information. Malheureusement, c'est la règle pour trop de policiers dans leur travail. De la sorte, trop d'information ne circule pas et certaines enquêtes, pour cette raison, n'avancent jamais
- n nous serions plus heureux si nous pouvions avoir accès à l'information d'autres organismes, par exemple la GRC, mais nous échangeons avec eux, même s'ils n'échangent pas avec nous
- n l'échange n'est pas un cas de quiproquo; c'est une responsabilité organisationnelle et un risque d'échec et, selon moi, c'est aussi la bonne chose à faire pour motiver les autres à échanger l'information

## **Conclusion**

L'efficacité semble être l'aspect le plus important dont tenir compte dans l'échange de l'information. S'il est exact que connaître le destinataire influence l'échange d'information (tableau 8) est il possible que deux cultures soient en jeu: la culture traditionnelle basée sur les relations d'interdépendance et la culture moderne qui valorise l'efficacité au dépend des obligations personnelles. Quoiqu'il en soit en examinant les questions 1 et 4 (voir tableaux 1, 4), nous pouvons dire que si les policiers veulent connaître le destinataire avant d'échanger l'information (70 p. 100), cela ne signifie pas que l'échange repose sur une obligation, un rapport donnant-donnant, voire même une relation soutenue.

Les données montrent que la valeur de l'information n'est pas liée aux attitudes personnelles. Cela confirme que l'information est un processus permanent, jamais terminé, et toujours ouvert au perfectionnement.



## Qu'est-ce qui est échangé?

Il a été montré que le partage de l'information implique du jugement ainsi que le respect de standard et procédures ou plus simplement de réponses à des demandes. Quelle influence le contenu de l'information a-t-il sur les méthodes d'échange? Encore ici l'efficacité est importante. Dans la plupart des cas (58 p. 100) les policiers fournissent ce qu'ils croient être utile, comparativement à ce qui est demandé (26 p. 100) et à tout ce qu'ils ont en main (16 p. 100) (tableau 12). L'information donnée est probablement dû plus à la sympathie pour le destinataire qu'à la volonté de retenir l'information.

**Tableau 12: Informations échangées**

	Global (%)	Municipal (%)	Fédéral (%)
Rien	0	1	0
Ce qui est demandé	26	24	29
Ce qu'ils croient utile	58	60	55
Tout ce qu'ils ont en main	16	15	16

### Justifications des répondants:

- n Parfois, je n'échange pas l'information parce que les autres n'en ont pas besoin et ont déjà suffisamment d'information.

### Observations:

Les données suggèrent que la demande d'information se traduit en terme d'efficacité. Toutes les informations disponibles en réponse à une demande ne sont pas fournies. On peut supposer qu'il faut que la demande soit aussi précise et détaillée que possible.

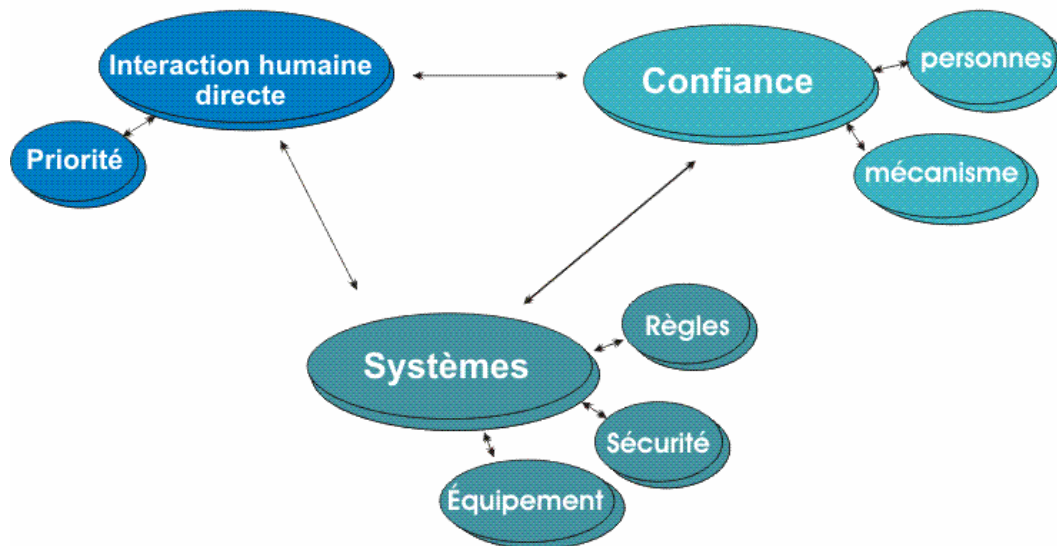
## Conclusion

Les données suggèrent qu'au moins trois facteurs inter-reliés ont un effet direct sur l'échange de l'information entre policiers canadiens :

1. Les interactions humaines directes est la méthode préférée d'échange
2. La connaissance et la confiance dans les destinataires et les technologies augmentent les chances de transfert de l'information
3. Le support sous la forme de guide clair sur le quand, le comment et si l'information peut être partagée donnerait la permission pour le faire (voir ci-dessous)

A la lumière de ces facteurs et de la culture de la confiance sur laquelle la police est construite, il est essentiel de développer et de promouvoir des technologies sécuritaires pour transférer l'information et d'établir des standards clairs et des procédures pour le partage. Un protocole sécuritaire et systématiques pour le partage, qui ne dépend pas de l'initiative ni du jugement individuel est essentiel pour construire des bases de données solides et utiles.

## Facteurs actuels qui influencent l'échange de l'information



## Bibliographie

LeBeuf, M.E. ; Paré, S.; Belzile, M. **Les technologies de l'information dans la police au Canada : Portrait actuel**, Ottawa, Collège canadien de police, 2000. Ce document peut être consulté à l'adresse : [www.ccp.gc.ca](http://www.ccp.gc.ca)

# Annexe 1

## Liste des initiatives en cours au Canada et décrites par les régions répondantes

### Provinces de l'Atlantique

- n Initiative en cours au Nouveau-Brunswick pour inter-relier les bases de données grâce à un système automatisé facilitant l'accès aux bases de données policières dans la province.
- n PIMITS - inter-liaison des systèmes d'informatiques policiers, notamment municipaux, GRC et services régionaux.
- n PIMITS - projet de gestion de l'information policière et d'échange des technologies d'information, où la GRC est un intervenant. Le mandat du projet est de trouver et de mettre au point les méthodes d'échange de l'information entre les divers organismes policiers de la province.
- n Restructuration du SRCNB.
- n Nous disposons d'une unité intégrée d'échange de l'information
- n Mise au point de PROS par la GRC dans l'ensemble des provinces, installation de Versaterm à Halifax et mise au point d'une base de données Internet conçue par la province pour la conservation des ordonnances de protection d'urgence émises en application de la *Domestic Violence Intervention Act*.
- n Nous disposons actuellement d'un protocole d'entente avec la division « B » de la GRC en matière d'échange de l'information. Nous ouvrons l'accès à notre réseau automatique intégré de police et la GRC nous ouvre l'accès au Système de récupération des informations judiciaires (SRRJ).
- n La RNC participe à l'initiative Justice Knowledge Network (réseau d'information judiciaire) et travaille de concert avec [policelearn.com](http://policelearn.com).
- n CIS - la Nouvelle-Écosse offre un véhicule d'échange de l'information dans l'ensemble de la province pour tous les organismes d'application de la loi.

### Ontario

- Nos analystes se réunissent avec le SORC pour établir une évaluation provinciale des menaces, présentée chaque année aux chefs.
- Le service de police de London a piloté une initiative d'échange de l'information en vue de l'échange avec le palier fédéral. Le projet repose sur ceci : commencer par de petits succès et en tirer profit. London, Windsor et Ottawa sont les premières villes, Toronto suivra peu après.

- OPTIC (Ontario Police Cooperation Initiative) - nous échangeons automatiquement nos informations avec 42 services municipaux et la PPO.
- Étroite collaboration avec le SCRS en matière d'échange de l'information et mise en place d'un nouveau système d'échange électronique de l'information.
- Nos services du renseignement publient un bulletin bimestriel d'information sur la criminalité et des bulletins de sécurité policière affichés sur l'Internet et accessibles par les autres membres.
- Nouveau système informatique facilitant l'échange de l'information en première ligne au niveau régional (Waterloo, Brantford, Stratford, Guelph), autorisant l'accès aux babillards et intranets de chacune.
- Prévoit une entente avec le MDJ, CIC, l'ADRC et le MAECI pour effectuer des recherches dans leurs bases de données (enfants disparus).
- Partenariat avec la patrouille frontalière américaine, la Garde côtière américaine en matière de sécurité frontalière et de passage de clandestins.
- CODIS - Combined DNA Index System (base de données des profils d'identification génétique).
- Le service de police de London a lancé une initiative d'échange provincial avec Windsor, Ottawa et Toronto.
- Échange des politiques, plans opérationnels et procédures.
- Utilisation du courriel pour l'échange d'information et les questions des conseillers municipaux.
- Membre du projet SIGQ, dont l'objet est d'inter-relier les SGD pour l'échange de l'information.
- Projet de justice intégrée en Ontario, piloté par le ministère et englobant la plupart des services de police municipaux et la PPO.

### **Québec**

- OPC sur le crime organisé.
- Nous avons mis au point notre propre SGD interne et l'avons offert aux autres services qui semblent intéressés.
- Tigre - création d'un site Web d'échange de l'information sur les bandes de rues à Montréal.

- Au Québec, les services de police préparent de nouveaux outils de leur propre initiative sans créer de partenariat; chacun fait sa propre affaire.

### **Prairies**

- Un logiciel de gestion des cas principaux appelé RAID - ministère de la Justice.
- L'ACRS a créé un protocole de diffusion de routine où l'information est communiquée quotidiennement entre les membres ordinaires, associés et affiliés. L'échange se fait par voie électronique et par la poste.
- Le système Rural Crime Watch Talk Mail permet à la police d'échanger l'information aussi souvent que voulu avec la collectivité sur les questions opérationnelles.
- Lien entre nos services aux victimes et la base de données de la Cour provinciale.
- Nous établissons un système pour l'échange des dossiers d'audience, photographies, enregistrements numériques avec l'État.
- Nous sommes en voie d'établir un système sécurisé de communication avec la GRC (Entrust).
- Échange des canaux radio avec d'autres agences, provinciales et internationales. Il semble que le WPS et nous serons bientôt sur la même plate-forme et je m'interroge sur la possibilité d'un lien technologique facile entre nous pour notre SRP.

### **Colombie-Britannique**

- Vidéo-conférence pour expédier des messages entre l'officier responsable et les policiers sur le terrain
- En grande partie, l'échange se fait chez Tim Horton, où nous rencontrons tard le soir des membres de cinq services de police.
- Échange des données opérationnelles régionales de la police grâce au portail d'information sur l'application de la loi (REIP). Système intégré de gestion des dossiers. Saisie électronique des empreintes digitales et classification en direct.

### **Yukon, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest**

- Nous examinons actuellement des moyens d'échanger plus efficacement l'information avec les organismes d'application de la loi en Alaska.

## Autres Rapports Disponibles

<u>Date</u>	<u>Titre</u>	<u>Auteur</u>
2004	Les missions de paix et la police au Canada : Étude de l'incidence sur les policiers civils et les services de police	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D
Décembre 2004	Crime organisé et trafic de personnes au Canada: perceptions et discours	Christine Bruckert, Ph.D. et Colette Parent, Ph.D.
Septembre 2003	Le crime organisé de souche autochtone au Canada : élaborer une typologie pour comprendre et établir des stratégies d'intervention	E.J. Dickson-Gilmore, Ph.D. et Chris Whitehead
Mai 2003	TVCF: analyse de la documentation et bibliographie	Wade Deisman, M.A.
Mai 2003	La couverture médiatique du crime organisé - Enquête auprès des dirigeants policiers	Judith Dubois
Avril 2003	Le Canada et les nouveaux défis posés par la corruption dans le nouvel ordre mondiale. Une analyse bibliographique	Fernando Acosta, Ph.D.
Mars 2003	Les réseaux criminels	Vincent Lemieux, Ph.D.
Mars 2003	Les répercussions directes et indirectes du crime organisé sur les jeunes, en tant que délinquants et victimes	Holly Richter-White, M.A.
Juin 2002	Le partenariat frontalier d'application de la loi Canada-Américain – Une situation en évolution	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D
Juin 2002	Leçons tirées sur le crime organisé et la coopération policière dans l'Union européenne Entrevue avec le professeur Cyrille Fijnaut	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D
Juin 2002	La couverture médiatique du crime organisé - Impact sur l'opinion publique?	Judith Dubois
Juin 2002	La <traite> des êtres humains et le crime organisé : Examen de la littérature	Christine Bruckert, Ph.D. et Colette Parent, Ph.D.
Avril 2002	Collectivités, contrebande et conflit : Envisager des mesures réparatrices pour réparer les préjudices implicites de la contrebande sur la nation Mohawk d'Akwesasne	E.J. Dickson-Gilmore, Ph.D.
1999	Rapport sur l'évaluation de l'initiative de justice réparatrice de la GRC: Degré de satisfaction des participants aux forums de justice communautaire	Jharna Chatterjee, Ph.D.
Août 1998	Justice réparatrice et maintien de l'ordre au Canada – Centrer l'attention sur la collectivité	Margaret Shaw et Frederick Jané